

Gestion active de la dette - Convention de gestion de dette avec la Société «MARIANNE FINANCES»

M. BOICHARD, Premier Adjoint, Rapporteur : Dans la continuité de la démarche entreprise depuis quelques années en direction d'une gestion active de la dette, nous avons acquis un logiciel spécialisé pour la gestion de notre dette propre ou garantie et de notre trésorerie.

En effet, comme cela a été maintes fois indiqué, de nombreuses actions ont déjà été conduites par nos services dans la gestion active de la dette (renégociations de contrats de prêts, remboursements anticipés compactages et plus récemment -Conseil Municipal du 27 mai 1991- convention de partenariat pour 3 années avec le Crédit Local de France afin de mieux maîtriser pendant cette période les différents produits financiers proposés). Il reste toutefois d'autres gisements d'économies possibles sur nos frais financiers mais étant moins faciles à déceler ils requièrent la mise en place de moyens spécifiques :

- l'acquisition d'un logiciel spécialisé,
- l'assistance d'un cabinet extérieur compétent en ce domaine.

Ce logiciel permettra de traiter tout type de prêt et d'analyser la composition de la dette de la Ville afin de mieux exploiter les potentialités d'économies existantes liées à une gestion active de l'encours de dette et de la trésorerie.

Afin de tirer le meilleur parti de ce logiciel et de réaliser très rapidement les économies escomptées, il semble souhaitable de s'adjoindre le concours d'un partenaire confirmé et pour ce faire il vous est proposé de passer une convention avec la Société «Marianne Finances» spécialisée dans la gestion de dette et avec qui nous avons déjà passé un contrat de novation au Conseil Municipal du 1^{er} juillet dernier.

Cette convention porterait plus particulièrement :

1. sur la mise en oeuvre du logiciel de gestion de dette y compris la saisie de nos contrats actuels,
2. l'analyse prêt par prêt de l'encours et la réalisation de simulations faisant apparaître notamment les économies possibles en frais financiers,
3. la mise en oeuvre d'un tableau de bord de gestion active de la dette comportant un calendrier des décisions à prendre,
4. l'appréciation de la sensibilité de l'encours de dette par rapport aux aléas financiers auxquels il se trouve exposé,
5. plus généralement, toute forme d'assistance en matière d'ingénierie financière qui serait sollicitée par la Ville de Besançon.

La présente convention serait signée pour une première période de 12 mois, son renouvellement étant ensuite réalisé par tacite reconduction par périodes trimestrielles, sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie sous réserve d'un préavis d'un mois.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Député-Maire à :

- signer la convention à intervenir,
- transférer les sommes nécessaires au règlement de la prestation soit environ 90 000 F du chapitre 930.0/6711.89107.20200 (Intérêts d'emprunts - provision actualisation taux intérêts des prêts à taux variables) au chapitre 930.0/635.89146.20200 (Rémunération d'intermédiaire gestion active de la dette),

- s'engager à inscrire au budget primitif 1992 les sommes nécessaires à la rémunération de «Marianne Finances».

La rémunération de «Marianne Finances» se décomposerait comme suit :

- 15 000 F HT, soit 17 790 F TTC par mois payables mensuellement à terme échu.

En cas de renouvellement de la convention au terme de la première période, ce tarif serait ajusté le 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution constatée de l'indice des prix à la consommation des ménages urbains (série France entière) depuis la date de la présente convention.

- les frais de déplacement seraient présentés au remboursement de la collectivité à la fin de chaque mois,

- la saisie des données par la Société «Marianne Finances» ferait l'objet d'une rémunération forfaitaire arrêtée à 30 000 F HT, soit 35 580 F TTC.

M. BOICHARD : C'est la dernière mesure que nous vous demandons pour la gestion active de notre dette. A l'issue de cette opération qui doit dans un premier temps durer une année, nous espérons pouvoir arriver avec l'efficacité, je pense qu'elle y sera, et l'appui de «Marianne Finances», à une gestion très pointue, très définitive de cette dette avec le logiciel qui sera à ce moment-là notre propriété. Voilà ce qui vous est demandé aujourd'hui, c'est-à-dire une mesure supplémentaire concernant la gestion de notre dette, gestion pour laquelle nous avons à l'heure actuelle réalisé déjà des opérations beaucoup plus avantageuses que les frais qui ont été engagés dans cette direction.

M. TOURRAIN : Je me réjouis de cette mesure et tous nos collègues se souviendront qu'au mois de juin j'avais proposé effectivement cette gestion très fine par un organisme spécialisé. Je me souviens aussi que vous m'aviez répondu fort aimablement que vous disposiez des services du Crédit Local de France, de la Caisse des Dépôts et Consignations, deux organismes qui étaient tout à fait capables de vous conseiller. Aujourd'hui vous faites appel à un spécialiste, je suis content de voir que pour une fois, une des suggestions du groupe «Une Ambition pour Besançon» est prise en compte.

M. BOICHARD : Je m'en félicite aussi voyez-vous. Ainsi vous ne pouvez pas dire que nous ne tenons pas compte de vos propositions. Je voudrais simplement ajouter une chose, c'est-à-dire que les mesures qui vous ont été demandées et concernant le Crédit Local de France ne s'appliquent qu'aux emprunts que nous allons contracter dans les mois qui viennent pour une somme de 120 MF. Il est évident que nous ne pouvons pas demander au Crédit Local de France le service dont il est question ici pour la gestion quotidienne de la dette.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Très bien, pour une fois nous sommes bien d'accord. Monsieur NACHIN l'est-il aussi ?

M. NACHIN : Oui, à peu près. Mais je suis un petit peu gêné car j'ai vu tout à l'heure M. le Député JACQUEMIN se faire rabrouer pour la bagatelle de 4 MF. Moi j'ai fait le calcul ; la gestion de la dette va revenir à 249 060 F par an plus les frais de déplacements. Alors c'est très bien si cela nous rapporte de l'argent mais est-ce qu'il serait possible, au bout d'une certaine période, de savoir quelles sont les économies réalisées grâce à cette gestion ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je pense que c'est tout à fait possible.

M. BOICHARD : Je me propose de revenir sur cette affaire lorsque nous aurons la session d'orientations budgétaires et de dire à ce moment-là, à peu près parce que nous n'aurons certainement pas la possibilité d'évaluer d'une manière rigoureuse et précise les économies qui auront été réalisées tout au long des mois, voire des années pendant lesquelles nous aurons procédé à cette gestion de la

dette, j'allais dire tous azimuts. Mais d'ores et déjà je puis vous répondre que le bénéfice de l'opération est sans commune mesure par rapport aux frais engagés.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.